

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 6 décembre 2023

### **Lutte contre la pauvreté en milieu rural en Occitanie : un nouveau soutien financier de l'État en Occitanie**

Lutter contre la pauvreté à la racine et n'exclure aucune poche territoriale de pauvreté sont indispensables pour réduire les inégalités territoriales en matière de politiques sociales. En Occitanie, les territoires ruraux représentent 90% de la superficie de la région et accueillent 2,3 millions d'habitants (*source : Insee*). La faible densité de ces territoires et leur manque d'ingénierie risque d'invisibiliser les personnes en situation de pauvreté. C'est pourquoi, [l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet 2023](#) permet d'accompagner ces territoires afin d'identifier leurs besoins et enjeux en termes de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Avec **un accompagnement financier de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Occitanie, sur deux ans, à hauteur de 60 000€ par projet**, cet AMI vise à la fois à réaliser un diagnostic des enjeux locaux de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire lauréat – estimé entre 6 à 12 mois - mais aussi de mettre en place des actions qui découlent du diagnostic (sur une durée d'environ 12 à 18 mois).

Le comité de sélection, composé de l'État et du centre de ressources de la politique de la ville « Villes et Territoires », a retenu trois communautés de communes, situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) et ayant un taux de pauvreté supérieur ou égal à 20 % ou dont le potentiel fiscal est inférieur à 200 € par habitant :

1. La communauté de communes Haut-Vallespir (66)
2. La communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (81)
3. La communauté de communes du Piémont Cévenol (30)

Leurs projets reflètent l'engagement continu en faveur du développement inclusif et de la réduction des inégalités dans nos territoires ruraux.

La communauté de communes du Haut-Vallespir propose un projet de diagnostic global de la politique sociale du territoire pour répondre aux problématiques transversales de l'accès aux droits, la lutte contre les inégalités de santé et la reproduction sociale de la pauvreté, sans oublier le soutien à la formation des jeunes.

La communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, un territoire où plus de 62% des ménages sont non imposables, exerce la compétence « action sociale » d'intérêt communautaire. Elle propose de réaliser un diagnostic qui prend en compte toutes les dimensions de la pauvreté (sociale et relationnelle, monétaire, alimentaire, culturelle, professionnelle, de logement etc.), d'œuvrer à la connaissance des enjeux liés aux déterminants et facteurs de pauvreté structurants sur les territoires ruraux (mobilité, accès à l'information, interconnaissance, etc.).

La communauté de communes du Piémont Cévenol porte une ambition de développer une ruralité moderne qui a pour objectif, d'une part de valoriser et de préserver les atouts du monde rural et d'autres part, de développer et d'amener les services publics modernes de proximité qui répondent aux attentes des administrés. Ce territoire a déjà engagé un diagnostic sur l'offre sociale du territoire et souhaite par cet AMI renforcer le maillage territorial en matière d'offre de services aux familles avec une attention particulière aux facteurs de fragilité dans une perspective préventive.

Leurs diagnostics et plans d'actions seront accompagnés par « Villes et Territoires ».

**L'objectif de cet AMI est, à terme, de préfigurer une politique publique régionale, expérimentale de lutte contre la pauvreté en milieu rural, en Occitanie.**

### Zoom sur

Cet AMI s'inscrit à la fois dans les grands objectifs du Pacte des solidarités 2023-2027, lancé le 18 septembre et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais aussi dans le contexte du plan France Ruralités présenté par la Première ministre le 15 juin 2023, et dont l'ambition est d'améliorer le quotidien des Françaises et des Français vivant en zone rurale.

### CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

